L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 12 MARS 1893.

PETITES ANNONCES

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche pour une petite famille. Doit coucher à la maison, et suivre la famille en été dans les localités d'outre lac. S'adresser 235 Chestnut, entre Harmonie et Pleasant. 12 mars—1f

ON demande—Un voyageur à la commission pour la vente des vins, liqueurs et whiskey. Le territoire à parcourir est entre la Nouvelle Orléans, la Pointe Coupée et le Bayou Lafourche. S'adresser par lettre avec recommandations, Box 271, P. O. 12 mars—3f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1m

A LOUER.

A LOUER—Emplacement pour boucher, coin Chartres et Mandeville, 3ème district. S'adresser 454 Chartres. 11 mars—3f

A VENDRE.

CANNES de jardinier à vendre coin Espagne et Claiborne. $4.00 le millier. 8 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans, No 17 405—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 21ème jour de mars 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques, paravents, comptoirs, miroirs, etc, etc, d'après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 16 21

Lionel L. L. Levy vs Aron Fischer.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans Lne. No 13,183—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 20 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de ménage accusé sur un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 10 mars—10 15 20

Happy Jack Grocery, F. A. Godfrey, propriétaire, vs. A. Ramsey et femme.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 23,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 21ème jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un cheval marron gris.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.
11 mars—11 16 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susan B. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38 374—Division D—Attendu que William Laughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan B. Stiles décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Frank J. D. Gauthier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38 328—Division B—Attendu que Heinrich F. H. Senkampf a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank J. D. Gauthier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,230—Division C—Attendu que Gustave Duplantier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lewis, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 mars—9 14 18

Succession de Mary Stroesenberg

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 958—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. E. Pinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 12 17

Succession de Amelia Gorgas, femme de Henry E. Robinson et de Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,802—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. L. Herwig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 12 17

Succession de Bertha et Alfred Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,581—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Adolphine Carrière, veuve en premières noces d'Alfred Guérin et maintenant femme de F. B. Magnard administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars 7 11 16

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,277—Division A.—Attendu que Jeremiah J. Roth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 mars—3 7 12

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34 975—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Vennard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34 305—Division E—George Stroud vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George Stroud soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J. Lemondes, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 1er mars 1893.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f au 3 avril

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 7 février, 74 lots gagnants y ont été vendus.
E. J. LANNES,
Coin des rues Camp et Girod.
Nlle Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 11 MARS—CLASSE No 159
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
47	53	64	21	77	1	48	52	55	6	15	22	72	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 mars 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]
C. J. VILLERÉ
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,....	20,000
1 Lot de..	10,000,.....	10,000
1 Lot de..	5,000,.....	5,000
2 Lots de..	2,500,.....	5,000
5 Lots de..	1,000,.....	5,000
25 Lots de..	300,.....	7,500
100 Lots de..	200,.....	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,.....	18,000
500 Lots de..	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit......		$10,000
100 Lots de... $60, ...		6,000
100 Lots de... $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit......	$19,980
999 Lots de $20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS À NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente au risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent de la propriété ci-dessous décrite

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

John E Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par William & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1886 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr, notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S. Philips, voyer à la date du 18 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 30—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 145 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'îlet No 232, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.
REMY KLOCK.
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages,

Dans la partie supérieure du Sixième District amélioré.

Terrain 61' 1" x 120'.

Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et office, quatre grandes chambres à coucher, chambre de domestique, chambre à bain, gaz partout, maison parfaitement tapissée, auvent pour mettre le charbon, le bois et laver, grillage en fer, allée Schillinger. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de façade, à l'avenue Nashville, sur 120' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Pottboff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,169.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre S et mesure soixante un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars 9 16 23 30—avril 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième District, Nos 58 et 60 rue Philip.

Mme Margaret Keating vs John Jos. Foucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,159.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Philip, Fulton ou St Thomas et Soraparu, ancien faubourg Livaudais, désigné par le No 119 et mesurant trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 mars—4 10 17 24 30—avr 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de West Bouligny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornés par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississippi, les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyon et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1868, enregistré dans le livre No 7 folio 316.

Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Usher P. Bouney par acte passé le 29 février 1868 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.

Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 20 septembre 1886. (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 22,640.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, intitulée William R. Rutland, exécuteur testamentaire, vs Mlle Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, le VENDREDI, 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défenderesse possède dans et sur la propriété ci-après décrite, à savoir: une moitié d'intérêt indivis dans une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Génois, Télémaque, Canal et Gasquet, mesurant 319 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Génois sur 158 pieds 8 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à toutes les droits légaux revenant à F. A. Behan en raison d'un transfert de la dite propriété audit Behan, enregistré dans le C. O. Book 109 fo. 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 13 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connu comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cuve de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles de l'église et l'école German Lutheran, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Marais, Tremé et Bienville, désigné comme lot No 12 du carré d'îlet No 26 et mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade rue des Marais, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds, 7 pouces et 3 1/4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent l'agréable cottage-home centralement situé (avec façade en briques) portant le No municipal 40, et ayant 3 chambres confortables avec galerie latérale, bâtisse de cuisine ayant 2 chambres, auvent en arrière, citerne, etc., grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rendant un loyer de $75 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, en sommes égales représentées par des billets des acquéreurs de la date de l'adjudication et payable à leurs propres ordres, et souscrits par eux, endossés, et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par l'en du vendeur et hypothèque conventionnelle sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets hypothécaires, la clause de non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets à leur maturité, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. Bouny, notaire. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,605—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 de la Commune—LE MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 9 février 1893 par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, in re Santa Barone versus Maria C. Barone il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, désigné par le No 3, sur un plan de C. A. de Armas, député voyer, le 16 février 1857, et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, alors notaire, en cette ville, lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise d'après un acte pardevant Etienne Laner, ancien notaire, daté le 4 juin 1881. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, cour pavée, corridor sur le côté, citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.

Conditions.—Trois quarts (3/4) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets de l'acquéreur et devant être garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No. 37,827—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er mars 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci); Dossier No. 37,827, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St Philip, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages non finie, connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnés ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc, sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant D. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie. Meubles de maison. Cheval et voiture, etc.

Succession de Mme Letitia McMahon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—LUNDI, 20 mars 1893, à 11 heures A. M., à la grocerie coin Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 28 février 1893, pour le compte de la succession de Mme Letitia McMahon, il sera vendu à l'encan—

Un assortiment général d'épiceries de choix et de fantaisie, meubles de maison, cheval et voiture, etc.

Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 9 15 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur,

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1893, in re succession Louis Prieur, Dossier No 36,159, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Bienville et l'Avenue Hagan, désigné comme lot No 24, sur un plan de C. A. De Armas, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage bien bâti, bâtisse dans le fond, etc.

2° Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Canal, Douane et Lopez, désigné comme lot 12 et mesurant 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne attenant au lot No 11 de 135 pieds 5 pouces et 4 lignes, et sur la ligne du lot No 13, de 108 pieds 8 pouces et 5 lignes, et une mesure dans le fond correspondant avec la profondeur de lignes de côté de 43 pieds, 11 pouces et 5 lignes.

Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. B. Ward, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent au moment de la vente, et assumer les taxes de 1893.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions Rémunératives.

Succession de Joseph Solari.

No 37,716—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 23 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté et signé le 10 mars 1894, les actions suivantes:

1° Cent cinquante (150) actions du fonds capital du New Orleans et Carrollton Railroad Co.

2° Trois cent soixante-dix huit (378) actions du fonds capital du New Orleans Gas Light Co.

Conditions—Comptant par chèques certifiés, avant le transfert.
12 mars—12 13 18 23

PAR DANZIGER & STERN.

Vente finale et péremptoire.

De tout le fond de marchandises et installations de l'établissement de papiers peint de P. Bossoney,

Nos 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Pour cause de retrait d'affaires.
Aussi un lot de meubles.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger Encanteur—Il sera vendu au local ci-dessus, JEUDI, 16 mars 1893, à 10 heures et demie A. M.

Tout le fonds de marchandises et installations consistant d'un assortiment grand et choisi de papier peint américain et français avec de beaux dessins, mis en lots au gré du commerce; aussi moulures, devantures de cheminée, bordures, stores, ciel de lit, grands chevalets, chaises, presses à lettres, un coffre fort en fer, un ameublement de salon en bois de rose sculpté, porte-chapeaux, et un lot de meubles sans limite ou réserve.

Conditions—comptant.
12 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE NI RESERVE.

Le reliquat du contenu du Magasin 509 rue Dryades Faïence, verrerie, argenterie, jouets, etc., rayons, meubles de salon, etc.

Dans l'affaire de Mme L. Duprée et de A. J. Duprée, son époux, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans—No 37,764.

PAR DANZIGER & STERN. D. Danziger, Encanteur—Bureaux, No 59 rue Carondelet—LUNDI, 13 mars 1893 à 10 heures A. M., sur les lieux, 509 rue Dryades, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division C signé et daté du 2 mars 1893, il sera vendu à l'encan—

Tout ce qui reste du contenu du dit magasin, tels que: faïence, verrerie, ferblanterie, jouets, etc., sans limite.

Le tout selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
5mars—3 4 6 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN

—AU—

MARCHÉ TRÊME.

206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanabère.

No 38,187—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger encanteur—Bureau No 59 rue Carondelet—MERCREDI 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893 dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson, ayant au pied américain 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur de façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée un magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, cour, citerne, hydrant et en haut, six chambres à coucher, chambre à bain, cau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Avantageux pour commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant à sumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et de déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur
5 mars—5 15 22 29—5 avril à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double en Bois, Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre Camp et Chestnut.

Succession de Mme Kate H. Abren, épouse d'André J. Stewart.

No 37,043.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus—

Le cottage double en bois bien situé Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre Camp et Chestnut, dans le carré autrement borné par la rue Marengo, Sixième District de cette ville, bâti à galeries de façade et cour de la rue avec galeries de façade et de côté, et contenant quatorze chambres en tout, hangars, cours de derrière etc.

Le terrain mesure 33 pieds 1 pouce de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se compose de la terrain No 19 et 4 pieds du terrain No 20, pris du côté du terrain No 19. Dans un quartier bien amélioré et d'un accès facile à tous les agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mars—11 15 22 29—Avril, 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RÉSIDENCE EN BRIQUES À DEUX ÉTAGES CONFORTABLE,

No 239 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence, No 239 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant une véranda en fer sur le devant, et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne etc. Le terrain est décrit comme suit:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par R. Gothiel architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages, et en quelque sorte y appartenant, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au lot No 15, et de là 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 8, comme il appert par le dit plan, ainsi qu'il est plus amplement démontré par le même plan après référence à un inventaire et enregistré.

Conditions.—Comptant: 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 23—mars 1 5 15

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE D'Actions de chemins de fer,

38

Actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Succession de David S. Bryon.

No 34,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 28 février 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession de David S. Bryon, Dossier No 34,855, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Trente-huit actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 12 à date

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Pierre Adam, née Dougherty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38 185.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893

Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant accessé comme lot No 18, dans l'îlet No 340, borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Broad et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla.

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1893.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Newton, Decatur et Monroe, mesurant 39 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Madison sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont connues par le No 76 rue Madison.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Chimie et autres.

MICROSCOPE

Complet et en parfait état avec tous les accessoires qui s'y rattachent.

UNE PAIRE DE BALANCES.

Batteries électriques, thermomètres, limes, tubes, balance à prescription et d'autres instruments, etc.

LIVRES

Encyclopédie Britannica, Encyclopédie annuelle, Encyclopédie Américana, Encyclopédie américaine, Chimiste américain, la Série "International Scientific" d'Appleton & Cie, éditeurs, et une longue liste d'ouvrages scientifiques, littéraires et autres de valeur, des montres en or et en argent et d'autres articles de joaillerie.

Succession de John Johnson.

No 37 455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune—LUNDI, 13 mars 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1893, pour le compte de la dite succession.

Une vaste collection d'ouvrages et d'instruments de chimie, microscope, d'ouvrages scientifiques et littéraires, montres en or et en argent, le tout accusé dans un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant
26 fev—26—mars 1 5 8 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAGNIFIQUE RÉSIDENCE

—PRÈS—

L'Avenue Esplanade.

No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 37 9—.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear encanteur bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 5, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Commune, Marais, désignés comme lots numéros 20 et 21 du dit îlet et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces entre lignes parallèles portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage, recouverte en ardoises, avec mansarde, grand corridor au centre, portes à coulisses, trois chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets, des mansardes, deux grandes chambres et quatre cabinets, une bâtisse à deux étages touchant à la bâtisse principale ayant quatre chambres et chambre à bain, ayant une bâtisse dans la cour, ayant chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc etc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, les dits billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses d'assurance, cinq pour cent frais d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles de garantie. Les taxes de l'année 1893 devront être assumées en sus du prix de la vente, par l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—18 22—1 8 15 22 mars

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme H. J. Lange.

No 30 622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février, 1893, il sera vendu aux enchères publiques—

Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre H sur un dessin fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 10 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre désigné par le No 7 sur un plan fait par ledit D'Hémécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871, selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 lignes en tre lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages, Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage, avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, ou au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, les ci-dessus le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Telford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'îlet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au-dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1893.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. F. Choate, notaire.
10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix —ET— TERRAINS

Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, coin Rocheblave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 313 Avenue Esplanade,

—FORMANT—

L'encoignure Nord-Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'îlet de terre borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ouest des rues Rocheblave et Onzaga.

Et six lots de terre coin des rues Gasquet et Anthony.

A L'ENCAN A CREDIT.

Succession de Pierre Lanaux.

No 36,683—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI 19 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la liste suivante des propriétés de valeur, à savoir:

1° L'élégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bayou Road, Rocheblave et Dorgenois. La maison est retirée de la rue ayant une barrière de face et côté en fer, banquette et allées Schillinger, ayant corridors au long doubles, salle à manger et librairie, dessus de cheminées en marbre dans toute la maison, cuisine avec un splendide range, office, écurie, hangar, etc. Trois grandes chambres à coucher au premier, 2 salons (sitting rooms), 2 chambres à bain avec eau chaude et froide.

Le terrain est composé de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 et mesurent chaque 31 pieds 8 pouces de face à l'Avenue Esplanade, 32 pieds et 3 lignes de face au Chemin du Bayou par les profondeurs suivantes. Le lot No 1 formant le coin de l'Avenue Esplanade et de la rue Rocheblave et des rues Rocheblave et du Chemin du Bayou, 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la dite rue Rocheblave et 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le lot No 2 mesure 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du No 3. Le lot No 3 a 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du No 2, et 128 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 4.

Une carte de l'encanteur sera requise pour visiter. La possession de la résidence ci-dessus est réservée jusqu'au 1er juin 1893.

2° La résidence à deux étages No 303 avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Prieur et Johnson le lot mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur de 129 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

La maison a un corridor au premier et au rez-de-chaussée, galeries de face et de derrière, salles doubles salle à manger, cuisine, chambres à domestique, 3 chambres à coucher, chambre à bain, hangar, etc., jardin devant et sur le côté. La cour est toute pavée, barrière en fer de face, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893.

4° La résidence à deux étages No 313 avenue Esplanade, coin Johnson dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Galvez et Johnson, le lot mesure à peu près 60 pieds de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson.

La résidence est retirée de la rue ayant corridor, galeries de face et de côté, salon double, salle à manger, lieux à l'anglaise, cuisine, office, 4 chambres à coucher dans la maison principale, 2 chambres sur la galerie, chambres à domestiques, chambres à lavage, hangar, etc, située dans la partie la plus agréable de l'avenue Esplanade, à proximité des écoles, églises et accessible à des lignes de chemins de fer urbains.

5° Deux terrains de choix touchant la propriété ci-dessus sur l'Avenue Esplanade dans l'îlet borné par l'Avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Johnson et Galvez, mesurant chaque 30 pieds de face à l'Avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes, terrains entourés, ayant une banquette en briques et la rue en gravois. C'est un splendide site pour bâtir, dans un voisinage choisi.

6° Deux terrains sur la rue Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade et les rues Johnson, Galvez et Kerlerec mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 120 pieds. Un site désirable pour deux cottages doubles dans un voisinage bien amélioré et tout près à une demi-îlet de l'avenue Esplanade.

7° Un certain îlet de terre dans le Troisième district de cette ville, désigné comme îlet No 33, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville et conformément au dit plan le dit îlet mesure respectivement 400 pieds de face sur les rues Abadie et Onzaga, 295 pieds 6 pouces sur les rues Dorgenois et Rocheblave et subdivisé en 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit à savoir.

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement se touchant et mesurant chacun 37 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga, et le lot No 9 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Abadie. Les lots Nos 10 à 14 inclusivement se touchant et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Abadie sur 147 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos 15 à 23 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Abadie, et le lot No 23 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Onzaga. Les lots Nos 24 à 28 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 147 pieds 9 pouces. Voir le plan exhibé à la Bourse pour les subdivisions.

8° Six lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit.

Les lots A, B, C, D et E se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 120 pieds. Le lot E forme l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga. Le lot F mesure 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 147 pieds.

9° Six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Bernadotte et Anthony les dits lots sont désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et mesurent comme suit.

Les terrains de 13 à 17 inclusivement, mesurent 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, en lignes parallèles.

Le terrain No 13 forme le coin des rues Gasquet et Anthony. Le terrain No 12 mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de façade rue Anthony, sur une profondeur de 155 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et lieu du vendeur, privilège portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pour la somme à profit et transférera les polices d'assurances, l'acte de vente renfermant la clause de non aliénation et de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes autres clauses usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
11 mars—11 15 22 29 av 5 12 19

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage désirable et 3 lots de terre à Alger, 5me District de cette ville, sur le chemin de fer de Grand Isle et Alger et Gretna, près des ateliers du Texas et Pacifique, et à un îlet de la nouvelle brasserie d'Alger.

Succession d'Edwin A. Smith et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E—No 37,696

PAR D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 8 février 1893, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme Nos 1, 2 et 21, dans l'îlet No 183, borné par les rues Newton, Decatur, Madison et Monroe, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Newton, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Newton et Madison. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
11 fév—11 18 25—mars 4 11 15

Succession de Morris Schobat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—28—mars 4 9

PAR W. I. HODGSON & FILS

GRAND BARGAIN, DANS LE SECOND DISTRICT.

Résidence en briques, à trois étages, avec mansarde No 68 rue St Louis vis à vis l'Hôtel Antoine, entre Royale et Bourbon.—Propriété splendide pour une pension, un local de club ou une résidence professionnelle.—Grandes chambres peintes à fresque, et ornées de beaux papiers de tenture.—Magnifiques manteaux de cheminée en marbre et installation de gaz.—Dans le centre de la ville, près de l'Hôtel Royal de l'Opéra français, des Cours de district et de la levée.—Pour cause de départ à l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

La propriété parfaitement bâtie agréable, située dans un quartier central, en briques et à trois étages et demi, connu comme le No 68 rue St Louis, entre Royale et Bourbon (îlet borné par la rue Conti), dans le Second District de cette ville, renfermant sur la façade un grand salon ou magasin avec une large entrée, de beaux salons au second étage, peints à fresque par Canova le fameux artiste, de magnifiques manteaux de cheminée en marbre, des installations de gaz, des lampes à incandescence au 1er et au 2me étage. Le reste de la maison est subdivisé en 18 ou 20 chambres, comprenant bibliothèque ou salle à manger, cuisine, chambres à coucher, chambres à bain et autres commodités, gaz et eau chambres avec papier de tenture, le tout dans une magnifique condition. On peut examiner la propriété en se munissant d'une carte de l'encanteur de 11 heures à 2 heures, tous les jours. Elle peut rapporter facilement de $900 à $1,000 par an.

Le lot de terre mesure environ 32 pieds de face sur une profondeur de 157 pieds et est pavé en pierres d'un bout à l'autre à l'exception de la partie du fond établie en jardin avec carrés de fleurs. Il y a citerne, hydrant, puits et pompe. La propriété constituerait pour une famille une résidence très agréable dans ce quartier central.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie ordinaires, 10 pour cent comptant sur les lieux, et le paiement par l'acquéreur des taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 mars—12 19 26 à la vente

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 38,201—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Henry German vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MARDI, le 21 mars 1893, à 10 heures et demie A. M., au local coin Palmyre et Johnson, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 7 mars 1893 et à moi adressé—

Un lot de grocerie, vitrines, grand stove, moulin à café, balances, boîte à glace, comptoirs, table, pendule, miroir, etc., délivrés par l'insolvable ci-dessus nommé à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
10 mars—10 15 19 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als

No 37 336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893 et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, et daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville désigné par le No 6 de l'îlet No 27 d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 10 mai 1840 déposé au bureau de David L. McCay, ex notaire public en cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland et les rues Palmyre, Roman et Prieur mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur la façade du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal, près du centre des affaires, des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.

Conditions.—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le collection du billet, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Titche Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25—mars—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre, LA PROPRIETE —ET LA— TERRE ADJACENTE, CONNUES COMME LE TAYLOR TRACT.

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne.

Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,673.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 3 février 1893, dans l'affaire mentionnée ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° La Propriété des Sources de soufre, située à environ un quart de mille au nord de Covington dans la paroisse St Tammany, Lne étant partie de la section 37, circonscription 6 sud, du rang 11 est, ayant environ 33 47 acres, bornée au nord et à l'est par la "Rivière Bogue Falaya", et à l'ouest par le chemin Lee Ferry ensemble avec les animaux, installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local, et les dites objets pendant la vente, sur la dite propriété le jour de la vente, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme en droit salubre qui n'est pas surpassé dans le Sud. L'air est toujours vif et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour son bois et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété après un court trajet par le East Louisiana Rr. ou par les eaux salées, du Golfe ou du lac Pontchartrain. L'accès est facile de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2° Le Taylor Tract, au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud du range 11 Est, et ayant environ 640 acres de terre en grande partie bien boisé, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le "Mile Branch."

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance du prix d'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, échéant en un an portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1893, au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25 mars 4 11 18 25 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La comfortable Résidence en bois à deux étages,

No 379 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Bauchère, femme de Philip L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages confortablement située coin nord-est des rues White et Thalie, ayant galerie sur le devant, et contenant sept chambres, citerne grand jardin sur le côté et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Thalie, Bassin et Erato, formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie, et mesurant mesure américaine, 31 pieds 9 3/8 pouces de face à la rue Bassin sur 96 pieds 11 6/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins de détails et du marché Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garanti spécialement par des billets hypothécaires et lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Ker, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ... CHARTRES ... 73